

Projets de territoire

S'unir pour investir sur notre territoire.
Contrat de ruralité conclu avec l'État.

Mode d'emploi du contrat d'accompagnement de projets pour notre communauté de communes :

Signataires : L'Etat (représenté par le préfet du département) et le porteur de projet (représenté par M. Rafalovic, Président de la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède).

Partenaires privilégiés : La [Région Nouvelle Aquitaine](#), [le conseil départemental 24](#)

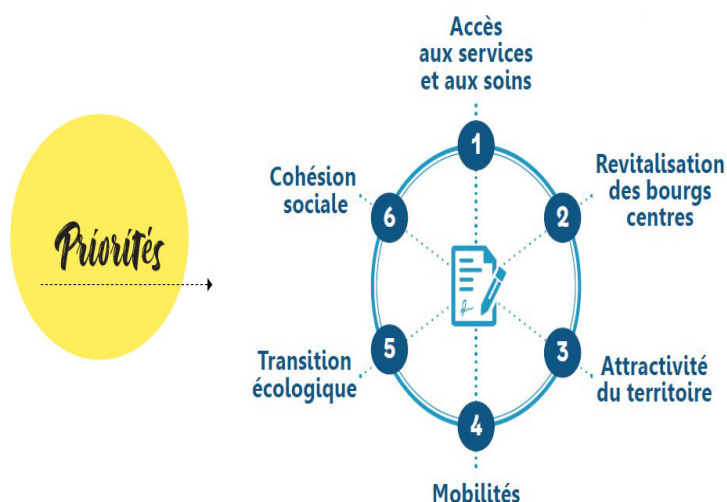
Calendrier : 2017 2020

2 projets retenus = 2 axes de développement :

Un accès au service et aux soins, l'attractivité du territoire.

Un contrat, des actions concrètes

pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.



Cela se traduit par :

La création du Pôle social de Belvès

Un accès aux services et aux soins : **coût total de 267 490€ HT**, financé par l'État à hauteur de 114 996 €.

Ce nouveau bâtiment regroupe la [Maison de Service au Public](#) & le [Centre Intercommunal d'Action Social de Belvès](#).

Nouvelle adresse : 58 rue du Lieutenant GIFFAULT , 24170 Belvès



Quelques plus :

- + Un espace dédié pour l'accueil des usagers
- + Plus de confidentialité pour les entretiens
- + Des locaux plus grands et plus lumineux
- + Un parking dédié et un accès facile pour vous et nos partenaires.

La mise en place d'une opération pour l'amélioration de l'habitat

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Montant total 200 000€ HT, financé par l'Etat à hauteur de 77 500 €.

Qui est concerné ?

Cette étude porte sur **les 3 territoires des communautés de communes suivantes** : pour un total de 27 995 habitants. CC Domme-Villefranche du Périgord : 9070 hab. (23 communes), CC Vallée Dordogne Forêt Bèssede : 9044 hab. (20 communes), CC Pays de Fénelon : 9881 hab (19 communes).

Objectifs visés :

Améliorer l'attractivité et valoriser le territoire

Développer l'offre de logements locatifs

Réintégrer sur le marché locatif de logements vacants, notamment en centres-bourgs

Revaloriser et réhabiliter le patrimoine architectural

Adapter des logements à la population vieillissante

Rénovation thermique et lutte contre l'habitat indigne dans les secteurs historiques

[d'infos](#)

Le contrat de projets territoriaux 2016-2020



Ce contrat est signé avec [le Département de la Dordogne](#). Il rassemble tous les dispositifs de financements départementaux aux intercommunalités et s'articule aux autres formes de politiques contractuelles, européennes, nationales et régionales afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

Le contrat initial est d'un montant de 1 362 118 €.

Economie et emploi sur le territoire

Création d'un [village d'artisans au Coux et Bigaroque-Mouzens](#), inauguré en 2018. 

Coût total de l'opération 258 400 € HT, subventionné à hauteur de 25%, soit 64 600 €.

[Dans quel but ?](#)

Accès à la santé et aux services publics

Aménagement des abords de la Maison des Services au Public et de la Maison des Communes.

Coût total : 153 364 €, financé à hauteur de 30 673 €

Création d'un pôle social

Montant : 267 490 € HT, financée à hauteur de 66 872 €.

Équipements culturels et sportifs

Mise aux normes de la Halle des Sports de St Cyprien :

Coût total : 255 960 € HT, financée à hauteur de 63 990€.

Équipements enfance et jeunesse

Restructuration du groupe scolaire de Meyrals :

Coût total : 413 427€ HT, financée à hauteur de 82 686€

Patrimoine, bâtiments, habitat et énergies renouvelables

Étude opérationnelle OPAH financée à hauteur de 12 500 €

Création d'un pôle technique : Coût 176 512 € HT, financé à 44 128 €.

La Communauté de communes a demandé l'inscription de nouvelles opérations :

- La phase n°2 pour la **restructuration des vestiaires de la Halle des Sports de Saint-Cyprien** pour un montant de

97 038€ HT, financée à hauteur de 29 111€.



extension de la [crèche de St Cyprien](#) pour un montant de 450 000 € HT, financée à hauteur de 75 300€.

- La fongibilité à hauteur de 5% pour le projet de la [Maison de la Santé de St Cyprien](#) et la [création d'un pôle touristique à Belvès](#) pour un financement à hauteur de 250 964€.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

La Loi NOTRe du 7 août 2015 contient **des dispositions consacrées à l'accessibilité des services à la population**. Son article 98 indique le cadre d'élaboration de ce schéma, démarche menée conjointement entre l'État et le Département.

[De quoi parle t-on?](#)

Le schéma doit définir, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à recenser l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Les Présidents des intercommunalités sont membres de droit et invités au comité de pilotage, composé des représentants de l'Etat, du CESER, des représentants des organismes publics, associatifs, consulaires et de sécurité sociale, l'Union des Maires, l'Union départementale des Associations Familiales et l'Union fédérale des consommateurs.



En juin 2018,

Il a été adopté par le conseil départemental et rendu exécutoire par arrêté préfectoral le 12 juillet 2018.

7 enjeux ont été déclinés en 29 actions opérationnelles :

- un socle de service pour tous
- un maillage territorial
- une offre de soins
- un accès aux services pour les publics en situation de fragilité
- un engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation
- une accessibilité numérique
- une mobilité

Le comité de pilotage mis en place pour l'élaboration du [SDAASP](#) constituera l'instance de suivi du programme d'actions au cours des six prochaines années de mise en œuvre. Il devra définir la méthode de travail, présenter les pilotes et les groupes de travail et définir le calendrier.

Les Zones d'Activités Economiques

Conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes exerce de plein droit la compétence relevant des actions de développement économique, notamment la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités du bloc communal.

Au 1^{er} janvier 2018, la CCVDFB gère 2 [ZAE](#) :

Une réunion d'information auprès des artisans et commerçants du territoire s'est tenue le 10 décembre 2018. Le premier comité de pilotage d'attribution des aides a eu lieu le 17 janvier 2019.

La Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède est un territoire dynamique pour entreprendre.

Entreprendre sur le Territoire Vallée Dordogne Forêt Bessède, c'est choisir :

- une main d'œuvre de qualité
- un coût d'acquisition modéré
- un cadre de vie privilégié avec des infrastructures adaptées (enfance-jeunesse, habitat, social, loisirs..).

Ici, nous avons fait le choix d'optimiser chacune de nos richesses, naturelles, patrimoniales, humaines, et d'aller plus loin dans l'équilibre entre réussite professionnelle et personnelle.

Envie d'installer ou de créer votre entreprise en plein cœur du Périgord noir ?

Nos services et nos partenaires se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et faciliter votre implantation, quelle que soit votre activité.

Consultez les lots disponibles :

SAINT-CYPRIEN : [ZAE LE RECOLAT](#)

MEYRALS : [ZAE LA CROIX BLANCHE](#)

Saint Pardoux et Vielvic : ZAE La Tuillière

Le [SMD3](#) a sollicité la CCVDFB pour l'acquisition de la ZAE La Tuillière située à St Pardoux et Vielvic. Le prix de cette vente a été fixé à 120 000 € par le conseil communautaire du 2 octobre 2017.

Un compromis de vente a été signé le 2 octobre 2018. La réalisation de cette vente est soumise à l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire au plus tard le 31 décembre 2019 pour la construction d'un centre de transfert des déchets.

Le contrat local santé

Notre santé est une priorité !

Le contrat local de santé permet de construire une dynamique de santé sur le territoire, fédérer l'ensemble des partenaires autour de problématiques concrètes, valoriser les actions de santé menées sur le territoire par les associations, collectivités et entreprises.

Il regroupe les six communautés de communes du Pays du Périgord Noir.

La communauté de communes [Domme-Villefranche du Périgord](#) assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Un animateur a été recruté.



- Améliorer et développer l'offre de soins,
- Améliorer les conditions de vies des populations vulnérables,
- Développer la coordination des acteurs et la prévention pour les personnes âgées ou en déficit d'autonomie,
- Promouvoir des environnements et habitudes de vie favorables à la santé,
- Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de santé mentale,
- Observation de la santé sur le territoire.